

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL



-----  
DEPARTEMENT  
AUBE

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

10

10

09

DATE DE LA CONVOCATION  
20/02/2026

DATE D’AFFICHAGE  
20/02/2026

### SEANCE DU 27 Février 2026

L’an deux mille vingt-six le 27 février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur JACQUES Jean-Paul, Maire

*Présents :* JACQUES Jean-Paul, , LAMBLOT Pascal, AVIAT Maryse, DANTIGNY Mickael DANTIGNY Philippe, DESMAREST Bernadette. MACKOWICZ Sébastien, YUNG Jean-Pierre, NOEL Tony

*Absents avec pouvoir :*

**Absent :** Courtin Alexandre

Monsieur LAMBLOT Pascal a été nommé secrétaire.

**OBJET :** Projet éolien porté par la SAS Les Renardières.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAS RENARDIERES à déposé une demande d’autorisation environnementale relative au projet de parc éolien RENARDIERES SUD composé de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison implantés sur le territoire des communes d’Allibaudières et de Champagny-sur-Aube.

La commune de ORMES se situe dans un rayon de 6 kilomètres autour de l’installation projetée. Le conseil municipal de la commune ORMES est invité à émettre par délibération, un avis sur le projet dont il est question.

Après en avoir délibéré le conseil municipal de ORMES approuve par 9 voix POUR le projet de parc éolien Les RENARDIERES SUD.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et en susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le maire,  
Jacques Jean Paul